

CPU / REGLEMENT DU CHALLENGE CO-CREATIF

« WELCOME SUMMER ! »
Du 31 mai au 14 juin 2021 inclus

Les présentes CPU ont pour objet de compléter les CGU acceptées par l'Utilisateur et font office de règlement du Challenge Co-Créatif : « **WELCOME SUMMER !** »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Promod SAS au capital de 11 745 500 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 685 420 606, dont le siège social est situé : Chemin du Verseau à Marcq-en-Barœul (59700), France, ci-après désignée la « Société organisatrice », organise du **31 mai 14 juin 2021 inclus**, un concours gratuit et sans obligation d'achat, intitulé Challenge Co-Créatif : « WELCOME SUMMER ! » accessible sur le site <https://youmake.promod.fr/>

DEFINITIONS :

CGU : Conditions générales d'utilisation du Site ;

Challenge : Campagne de création participative organisée par PROMOD et dont les modalités particulières de participation sont détaillées dans les règlements relatifs à chaque campagne ;

Concepteur : Outil interactif et digital mis à disposition de l'utilisateur dans le cadre du challenge afin de proposer son projet d'imprimé composé de photos d'inspiration et/ou d'un croquis de motifs et/ou d'un choix de coloris et/ou d'un imprimé ;

Contribution : Proposition d'un projet de vêtement réalisé conformément aux conditions particulières applicables à chaque campagne, par un internaute ayant créé un compte sur le Site;

CPU : Règlement et/ou conditions particulières applicables à chacune des campagnes ;

Créateur : Participant au challenge qui soumet une contribution / création ;

Marque : Marque « PROMOD » ;

Participation : Création et/ou Vote dans le cadre de la campagne ;

Site : Plateforme collaborative accessible depuis l'URL <https://youmake.promod.fr/> permettant aux internautes de participer à un concours de co-création d'un ou plusieurs vêtements susceptibles d'être développés et commercialisés par PROMOD au sein du réseau de points de vente Promod;

Utilisateur : Internaute faisant une Utilisation du Site ;

Utilisation : Contribution, Vote, commentaire ou partage des Utilisateurs ;

Votant : Utilisateur qui vote pour une ou plusieurs Créations de Créateurs.

Vote : Attribution de cœur(s) sur une Contribution par un Utilisateur.

Collaborateur : toute personne s'étant inscrite avec une adresse professionnelle Promod. Un collaborateur est identifié avec une icône « P » sur sa photo

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

L'Utilisateur pourra participer à la Campagne, dans les modalités énoncées ci-dessous du 31 mai au 14 juin 2021 inclus.

La participation à ce concours implique l'acceptation express et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et des dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

La participation est ouverte à toute personne physique et domiciliée en France métropolitaine.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

La participation est strictement nominative et une seule inscription est autorisée par foyer (même adresse). En cas de plusieurs participations, Promod ne gardera que la plus ancienne et supprimera les autres. Afin de finaliser sa participation, l'Utilisateur devra créer un compte sur le site ou s'identifier selon les conditions et modalités décrite dans les CGU du site.

Toute participation inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participations ou de fraudes (Utilisation de processus automatisé).

ARTICLE 3 : DESCRIPTIONS DES MODALITES DU CONCOURS

PARTICIPATION

Pour participer, l'Utilisateur devra créer un compte ou s'identifier selon les conditions et modalités décrites dans les CGU du site. Le concours photo sera ouvert du 31 mai 14 juin 2021 inclus. Le participant doit partager une photo, décrire sa participation en quelques mots et donner un titre.

Le participant peut également voter pour une ou plusieurs contributions en cliquant sur l'icône représentée par un cœur situé sous chaque création dans la galerie. Afin de finaliser son vote, l'Utilisateur devra créer un compte sur le site ou s'identifier selon les conditions et modalités décrite dans les CGU du site.

Un Utilisateur peut voter pour plusieurs créations mais ne pourra pas voter plusieurs fois pour une même Contribution et un même Créateur.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

SELECTION DES GAGNANTS CLIENTS

Un jury PROMOD sélectionnera 1 gagnant client le 21 juin 2021.

Le gagnant sera contacté par email à l'adresse indiquée lors de la création de son compte sur le site de la Communauté Promod.

PROMOD révélera les Contributions sélectionnées et le nom des gagnants les ayant mises en ligne via <https://youmake.promod.fr/>, les gagnants seront notifiés par mail, à l'adresse mail enregistrée au moment de la création du compte, au plus tard le 30 mai 2021.

À noter qu'au regard de la Gratification décrite à l'article 5 du présent règlement, si toutefois :
- Le gagnant refusait de céder son droit à l'image tel que défini à l'article 6 des présentes CGU ;
PROMOD se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant parmi les Contributions sélectionnées.

SELECTION DES GAGNANTS COLLABORATEURS

Il n'y aura pas de gagnants collaborateurs, les photos des collaborateurs seront écartées pour procéder à la sélection du gagnant.

ARTICLE 5 : GRATIFICATIONS & DOTATION

GRATIFICATION DES GAGNANTS CLIENTS

Le gagnant remportera une carte cadeau d'une valeur de 50€.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE

Les participants reconnaissent et acceptent que leur image soit exploitée par Promod et à ce titre que leur image puisse être fixée, adaptée, reproduite, représentée, sur tout support et par tout mode de diffusion connu ou inconnu à ce jour et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, sur son site internet, les pages Promod sur les réseaux sociaux, la communauté et ses écrans en boutique.

Conformément aux CGU, cette cession de droit à l'image est consentie à titre gratuit pour le monde entier et pour une durée de 18 (dix-huit) mois.

ARTICLE 7 : DROIT D'AUTEUR & DE PROPRIETE INTELLECTUELLE SUR LES CONTRIBUTIONS :

PROMOD a défini pour la Campagne, le cadre créatif et un outil de conception digital qui permet aux Utilisateurs de soumettre leur Contribution, et notamment :

- PROMOD a défini préalablement un ensemble de détails et caractéristiques produit qu'elle met à disposition des Utilisateurs pour composer le croquis de leur modèle ;
- PROMOD a défini également les coloris et imprimés dans lesquels le modèle d'imprimé pourra être façonné
- Les Utilisateurs sélectionnent parmi tous ces éléments, ceux qui les inspirent le plus pour pouvoir créer à l'aide du configurateur, le projet qu'ils vont soumettre au Vote des Utilisateurs de la communauté

Les Contributions réalisées par les Utilisateurs se constituent d'éléments proposés par la marque et en conséquence, au sens de l'article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle, peuvent bénéficier de la protection au titre du droit d'auteur.

De ce fait, PROMOD est titulaire des éléments constitutifs du modèle (imprimés et détails) mis à disposition des Utilisateurs, ainsi que des droits de propriété intellectuelle qui y sont attachés.

Le participant a la possibilité de personnaliser sa création :

- Il a la possibilité de donner un titre à sa création et de rédiger un descriptif et/ou un argumentaire pour soutenir son projet. Il déclare à ce titre être l'auteur de tous les textes renseignés dans le cadre de sa participation. Toute copie ou citation d'une œuvre sans référence à son auteur invalidera la Contribution et la participation de l'Utilisateur.

Conformément aux CGU, les modérateurs se réservent le droit, a posteriori, de supprimer la contribution d'un participant ne respectant pas la législation au regard des droits d'auteur, des droits à l'image, de propriété intellectuelle et des bonnes mœurs.

En soumettant leur création, les Utilisateurs cèdent à PROMOD, à titre gratuit et pour le monde entier, l'ensemble des droits d'auteur afférant à leurs Contributions (y compris la photo initiale d'inspiration), dans les termes ci-après précisés.

L'ensemble des droits d'auteur sont, le cas échéant, cédés à PROMOD pour toute la durée de protection des droits d'auteur conformément aux législations tant françaises qu'étrangères et aux conventions internationales, actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les Utilisateurs cèdent à PROMOD, à titre exclusif, les droits d'exploitation des Contributions, qui sont constitués des droits de reproduction, de représentation et d'adaptation. La cession des droits

d'exploitation comprend notamment les droits suivants :

- Le droit de reproduction comporte le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, d'enregistrer, faire enregistrer, en tout ou en partie, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, notamment sur papier, carton, support de presse, affiches, tracts, catalogues, journaux, revues, livres, magnétiques, pellicule, CD-Rom, DVD, clés USB, carte mémoires, sur les réseaux numériques et en particulier Internet, en tous formats, les Contributions et ce à des fins commerciales et/ou promotionnelles et/ou publicitaires, de nature notamment à permettre les exploitations habituelles de la part d'une maison de couture, telle que la création de vêtements et l'impression sur catalogue.
- Le droit de représentation comporte le droit de mettre à disposition et de communiquer au public les Contributions, en tout ou en partie, par tous procédés de communication et de distribution connus ou inconnus à ce jour, par fil ou sans fil, en tous formats, pour tous réseaux de communication électronique fixe et/ou mobile (dont Internet, Intranet, etc.), publics ou privés, sur tous supports et ce à des fins commerciales et/ou promotionnelles et/ou publicitaires.
- Le droit d'adaptation comporte le droit de recadrer et/ou d'assembler et/ou juxtaposer les Contributions avec d'autres œuvres et/ou de les intégrer dans toutes autres créations intellectuelles telle qu'une nouvelle collection, aussi bien "online", par exemple sur internet, qu'"offline", et ce sur tous supports, que ce soit à des fins commerciales et/ou promotionnelles et/ou publicitaires.
- Le droit de produire, de fabriquer ou faire fabriquer par tout tiers de son choix, les Contributions en toutes matières, tailles, couleurs de son choix.
- Le droit de commercialiser, distribuer, et plus généralement mettre les Contributions à disposition du public sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement.

Les Utilisateurs autorisent expressément PROMOD à déposer et enregistrer à titre de marque, de copyright et/ou de dessins et modèles les Contributions.

En raison de la destination commerciale et publicitaire des Contributions, les Utilisateurs acceptent expressément que leur nom et qualité ne soient pas mentionnés sur les reproductions des Contributions.

Les Contributions ne peuvent pas faire l'objet de la part de l'Utilisateur d'une quelconque utilisation autre que ce qui est autorisé dans le cadre des CGU.

L'Utilisateur ne pourra donc effectuer aucune reproduction, représentation, modification, adaptation de sa Contribution et/ou des éléments constitutifs de la Contribution sans autorisation de PROMOD, sauf à engager sa responsabilité.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE / LITIGES

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être réclamée.

Promod se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier à tout moment le présent règlement, en totalité ou en partie. Ces modifications entreront en vigueur à compter de la publication du nouveau règlement.

Le concours est soumis à la loi française et aux juridictions compétentes.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante – Promod – Service Client Web – « Concours Co-Création » - Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Barœul.

ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site à l'url suivant : à <https://youmake.promod.fr/challenge/detail/welcomesummer/details> pendant toute la durée du jeu, telle que précisée à l'article 1er ci-avant. Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du jeu auprès de la Société organisatrice, à l'adresse postale suivante : Promod – Service web, Chemin du Verseau, 59700 Marcq-en-Barœul

; ou par e-mail à service@promod.fr

Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur en France, sur simple demande formulée dans le courrier de demande de règlement.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles des CPU et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

Les CGU et les CPU applicables qui les complètent, forment un tout indivisible contenant l'intégralité des dispositions applicables à la Campagne.

En cas de contradiction entre les stipulations des CGU et celles des CPU, ces dernières prévaudront.

Si une ou plusieurs stipulations des CGU et/ou des CPU est/sont déclarée(s) nulle(s) ou caduque(s) par application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision judiciaire ou administrative définitive, les autres stipulations garderont leur force et leur portée.

PROMOD fera ses meilleurs efforts pour procéder dès que possible à son remplacement par une stipulation valide et d'une portée la plus proche à l'esprit des présentes.

Le fait que PROMOD n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des CGU et/ou des CPU d'une façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.